

**CONSEIL MUNICIPAL
du 22 juin 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt deux juin, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de DIVAJEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr ESTEOULLE René, Maire.

PRESENTS : VIGNE Maurice, JUDAN Magali, MARTY, Jean-Pierre, FAURE Danièle, ROLLAND Vincent, GRESSE Christian, DORIER Alain, TISSEAU, Jean-François, MORIN Danielle, GINOUX, Jean-Jacques, CAIAZZA, Francis.

Absentes excusées: RENAUD, Carole, procuration à Magali JUDAN.

Absente : LANTHEAUME, Annie

Secrétaire de séance : JUDAN Magali

Approbations du compte rendu de la séance précédente sans observation.

Ordre du jour :

Point n° 1 – Intercommunalité : Le conseil doit désigner un délégué pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Compétence, (CLETC). Monsieur Alain Dorier, volontaire, est désigné à l'unanimité des membres présents pour siéger à cette instance.

Point n° 2 – Urbanisme : -**Vente d'un terrain à SDH pour réaliser un lotissement** : Le projet de construction de huit villas locatives par SDH se concrétise. Ce lotissement sera réalisé propriété communale ex-Latard sur une parcelle de 2700 m² à vendre à SDH qui prend en charge le coût financier des réseaux secs et humides de desserte des villas.

Il est proposé à l'assemblée de vendre la parcelle de 2700 m² à SDH au prix de soixante mille euros, (60 000 €), sachant que France domaine consulté, a estimé que la valeur vénale pouvait être fixée, en valeur libre HT, à 70 000 €.

S'agissant de logements sociaux, considérant que SDH devra s'acquitter de frais supplémentaires pour la participation financière à l'assainissement collectif, (PFAC), au branchement AEP, le conseil décide de passer outre à l'avis de France domaine et de vendre le terrain au prix de soixante mille euros, (60 000 €). **Avis Favorable** – (13 votants – 13 voix pour)

Plan Local d'Urbanisme : La carte communale en place depuis 2005 arrive à son terme. Le Maire propose à l'assemblée de doter la commune d'un nouveau document d'urbanisme plus performant, à savoir un Plan Local d'Urbanisme, (P.L.U). Le conseil municipal est favorable à cette proposition. Il charge Monsieur le Maire de lui présenter une délibération de lancement de la procédure indiquant les motivations à réaliser un P.L.U. communal, les modes de concertation qui seront mis en place et toutes précisions sur le déroulement de la procédure. **Avis Favorable** – (13 votants – 13 voix pour).

Point n° 3 – Gestion de l'eau et de l'assainissement :

- Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS-AEP) : Le maire donne information du contenu de son rapport annuel. Le conseil prend acte de cette communication.

- Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS- AC) : Le Maire donne information du contenu de son rapport annuel. Le conseil prend acte de cette communication.

Ces deux rapports sont à la disposition du public en mairie pendant une durée de quinze jours.

- Convention de fourniture d'eau potable : Une nouvelle convention de fourniture d'eau potable par la commune de Crest à la commune de Divajeu est établie avec date d'effet au 1^{er} juillet 2015, la précédente arrivant à terme le 30 juin. Dans l'essentiel cette convention reprend les termes de la précédente avec toutefois une baisse sur la location du compteur de la SDEI, une légère baisse de la part SDEI et un plafonnement à 2,25 % l'an de la réévaluation indexée de la part commune de Crest. **Avis favorable** pour la signature de cette convention, (12 votants – 12 voix pour).
- Convention tripartite Crest – Chabrillan – Divajeu : Depuis son réseau la commune dessert avec l'aval de la commune de Crest, trois habitations de la commune de Chabrillan. Les consommations sont facturées à la commune de Chabrillan. Une nouvelle convention tripartite doit être signée entre ces trois collectivités. **Avis favorable** - (12 votants – 12 voix Pour).

Point n° 4 – Adressage postal et géo localisation : Un dossier des adressages, établi par le groupe de travail, a été remis à chaque élu afin qu'après étude chacun fasse remonter ses observations pour approbation et commande de la géo localisation.

Point 5 - Informations diverses :

- SCOT : La CCVD a demandé à Monsieur le Préfet un Arrêté de périmètre intégrant les territoires de la CCVD et la CCCPS, qui a également formulé la même demande.
- SOCOTEC a fait parvenir son rapport d'expertise. La toiture et la charpente de l'église sont à refaire en totalité. Le maître d'œuvre, le cabinet Schmied, va établir l'APS pour connaître le coût de l'opération, et demander les subventions,
- Lettre de Monsieur Jean-François FULACHIER qui quitte la présidence de l'ADMR et de Madame Danièle CHAISE-PEREZ nouvelle présidente,
- Mise en accessibilité de la salle polyvalence en attente du rapport Socotec pour établissement AD AP,
- Information sur la visite en mairie et locaux techniques de l'Agent Chargé des Fonction d'Inspection (ACFI) en matière de sécurité et hygiène au travail. En attente de son rapport,
- Visite en mairie du géomètre du cadastre de la Direction des Finances, qui a effectué le recensement des constructions déclarées mais aussi non déclarées,
- Les enfants du RPI ont été accueillis à la MFR pour une journée sportive,
- Lecture de la charte de l'élu, Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,
- Rappel : le tri du plastique, métaux, papiers cartons, verre se traduit par des recettes pour le service des ordures ménagères. A noter que 300 tonnes de verre partent encore dans les bacs à ordures ?

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,
R.Estéouille,